

La valeur documentaire de la C.D.U.

C'est une entreprise un peu téméraire que de vouloir étudier un des aspects de la C.D.U. En effet, parler de celle-ci prend très souvent, dans les bibliothèques universitaires françaises, une allure passionnelle. En fait, cette communication a pour support une enquête en cours de réalisation sur l'utilisation de la C.D.U. dans les bibliothèques universitaires françaises, enquête qui a servi en quelque sorte de pierre de touche pour la valeur documentaire de cette classification.

Néanmoins, cet exposé portera surtout sur l'utilisation de la C.D.U. à l'étranger, et fort peu en France, car l'application qui en est faite ne correspond guère à ce qu'elle devrait être. Les bibliothécaires présents sont donc invités à oublier ce qu'ils connaissent, et à écouter, avec un esprit non prévenu, ce qui va suivre...

En premier lieu, quelle est, d'un point de vue général, la situation actuelle de la C.D.U., classification encyclopédique et internationale. Jusqu'en 1960, le règne de la C.D.U. a été incontesté et général, ou presque. C'était « la » grande classification universelle. On lui trouvait les qualités d'un bon outil documentaire, universalité, souplesse de notation, hiérarchisation des concepts, etc..., etc...

Une preuve de ce succès a été l'adoption de la C.D.U. en France, en 1962, pour le classement des ouvrages mis en libre-accès dans les B.U.

Or, que s'est-il passé ? En quelques années, changement de décor complet. Les critiques se multiplient sur la C.D.U. On l'accuse, on dénonce sa structure, son cadre démodé, sa lourdeur de notation, son défaut de logique interne. En France, c'est l'application de la C.D.U. qui, mal préparée, aboutit rapidement à une hostilité avouée ou latente. Ailleurs, les rapides progrès des systèmes de descripteurs achèvent, on peut le dire, la mise hors la loi de la C.D.U. Elle n'est plus nécessaire, on n'en a plus besoin.

Il faut reprendre le problème d'un peu plus loin, et chercher à retrouver la réalité des faits. Quelle est-elle ? Une première constatation s'impose — et c'est M. de Grolier, grand spécialiste des classifications, et peu suspect de sympathie à l'égard de la C.D.U., qui la fait lui-même — la C.D.U. n'est pas morte, et elle se porte même très bien. C'est la seule classification qui continue à être utilisée dans presque tous les pays, peu ou prou. Si on essaie de chiffrer le nombre d'organismes qui l'utilisent, on estime qu'il varie entre cent mille et trois cent mille, alors que la classification Dewey n'en aurait que vingt-cinq mille. Au contraire, la C.D.U. poursuit sa marche en avant ; elle continue d'être adaptée parallèlement aux autres systèmes documentaires.

Deuxième constatation, assez surprenante, car exactement à l'inverse, l'hostilité indéniable d'un grand nombre. Hostilité du chercheur qui « refuse » la C.D.U. Pourquoi ? Vraisemblablement, parce qu'il a son propre classement, le classement de sa spécialité et il cherche à le retrouver, soit sur les rayons de la bibliothèque qu'il fréquente, soit dans les catalogues de celle-ci. Il ne le retrouve pas, donc c'est mauvais. On peut remarquer au passage que le plus souvent il s'agit de la part du chercheur d'une recherche très ponctuelle.

Hostilité également de la part du bibliothécaire, qui donnera la priorité au catalogue par sujets (mots clés, mots vedettes, etc.) et pense que, puisque cette classification n'est pas utilisée par le lecteur, elle n'a pas sa raison d'être.

Comment expliquer une situation aussi contradictoire, progrès d'un côté, refus de l'autre ? Il faut, pour répondre, poser le problème au plan général de la classification.

On connaît le type de classification auquel on arrive en suivant le point de vue du chercheur. C'est ce que les Anglais appellent un « patchwork or classification », un assemblage de spécialités juxtaposées les unes aux autres, mais qui forment des groupes isolés, utilisés par des spécialistes « self-sufficients » — là aussi le mot anglais dit bien ce qu'il veut dire — qui restent dans leur domaine et ne vont pas voir ailleurs.

Pour donner un exemple concret, pourtant restreint à un seul domaine, l'économie, on peut imaginer ce que donneraient dans un catalogue l'utilisation de la classification de l'I.N.S.E.E., certains éléments de celle de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, et de l'American Economic Review. Ce qui fait rêver...

Pourtant certaines classifications spécialisées tendent à avoir une utilisation internationale, dans le domaine des mathématiques, par exemple, ou bien pour la médecine avec la classification de la National Library of Medicine. Mais il s'agit là de très grands domaines.

Dans les secteurs plus restreints, les classifications spécialisées sont à l'heure actuelle en perte de vitesse, puisqu'elles sont remplacées peu à peu par l'entrée en mémoire de thésauri. On constate d'ailleurs, d'une façon plus générale depuis vingt ou trente ans une baisse d'intérêt pour les classifications des sciences.

Autre évolution : la création ou le développement de systèmes nationaux, qui traduisent, même involontairement, les valeurs en usage dans le pays qui les a créés : aux deux extrêmes, citons la classification de la « Library of Congress » et celle de la Bibliothèque Lénine. Signalons un danger au passage : la prépondérance du monde anglo-saxon et du monde soviétique, du fait de leur suprématie politique et économique, fait que leur classification sera utilisée par les pays vivant dans leur orbite ; il y a là un risque de perte d'identité nationale.

La question qui semble finalement se poser, c'est : l'accès au document par une classification systématique correspond-il encore à notre temps, ou faut-il supprimer ce mode de recherche, puisque le chercheur ne semble plus l'utiliser ?

On peut répondre par la négative quand il s'agit de recherche très ponctuelle, si le lecteur recherche un accès individuel à la documentation. Il est sûr qu'une classification systématique, et donc la C.D.U., ne répond qu'assez mal à ce genre de demande.

Mais il existe aussi ce qu'on appelle des recherches d'ensemble, soit à l'intérieur d'une discipline, soit en dehors dans le cas de problèmes pluridisciplinaires. Or, la recherche d'ensemble est indispensable. Même si le chercheur n'y est pas disposé, il est permis de se demander dans quelle mesure il ne fait pas erreur, et si le travail isolé est une bonne chose.

Et ceci nous amène à l'autre face du problème. Si la recherche d'ensemble est indispensable, il lui faut un cadre, une classification. L'homme est un animal classificateur, a-t-on dit, et ce désir se retrouve dans les classifications personnelles des chercheurs. Mais alors, mieux vaut une classification universelle, c'est-à-dire sans marque d'origine, et utilisable par tous les pays.

Cela va tout de suite se heurter à une difficulté évidente : toute classification dépend d'un système de valeurs propres à un pays, une race, une civilisation. Peut-on espérer que la même classification convienne à des pays de l'Extrême Asie, et aux pays occidentaux, par exemple ? C'est en tous cas à l'étude, mais cela soulève près des spécialistes beaucoup de septicisme.

Si, en précisant la notion de classification systématique, nous étudions la C.D.U. en tant que telle, constatons tout d'abord qu'elle joue déjà ce rôle universel. Elle est utilisée par les organismes internationaux, l'exemple le plus connu étant l'Unesco. Elle permet l'accès d'une documentation commune à des zones linguistiques différentes, l'indice chiffre suppléant le vocabulaire. Enfin, rappelons le nombre considérable de matériel documentaire indexé en C.D.U. dans le monde entier, même dans les pays anglo-saxons, et qui se chiffre par millions de références.

D'autre part, si on refuse une classification globale, encyclopédique au sens classique du terme, comme une notion démodée et inutilisable, il faut néanmoins remarquer qu'avec le temps la C.D.U. a subi une évolution un peu particulière : bien qu'encyclopédique, elle a été utilisée pour de grands secteurs spécialisés. En France par exemple ce sont des pans entiers de la C.D.U. qui sont repris pour les secteurs traditionnels, Droit, Sciences, Lettres. Et on peut considérer ces pans entiers comme encyclopédiques pour la discipline concernée. Il est tout à fait intéressant de noter ceci : quand nos étudiants veulent aller à la bibliothèque universitaire de droit, ou de sciences, ils disent qu'ils vont à la grande bibliothèque, ou la bibliothèque générale. C'est assez symptomatique pensons-nous du point de vue de l'étudiant ou du chercheur : par rapport à leur discipline, cela représente déjà quelque chose d'encyclopédique. Il y a là une vision intermédiaire de la C.D.U., qui est assez neuve.

Pour ces grands domaines que nous venons de définir, on a, il faut le dire, essayé le langage naturel, et on s'est aperçu qu'il était très difficile de manier un système de descripteurs pour des notions aussi larges. Les termes devenaient imprécis, ambigus, et d'une utilisation délicate, aboutissant à des erreurs ou des défauts de compréhension. Si donc le spécialiste utilisera de préférence les descripteurs pour une recherche ponctuelle sur un sujet précis, pour des données plus générales, ou dans un domaine différent, il trouvera plus de bénéfice à utiliser la C.D.U.

La recherche documentaire a, on le sait, deux aspects : l'un qu'on peut appeler la recherche documentaire générale, est la recherche de documents de toute nature, mais qui ne sont pas possédés par un organisme donné. C'est, en partie, une recherche bibliographique au sens classique du terme.

Le deuxième aspect est celui que l'on appelle la recherche documentaire au rayon, qui consiste à utiliser de la façon la plus précise et la plus efficace la documentation conservée et rassemblée dans un espace bien défini, en général une bibliothèque.

Quelle est la valeur de la C.D.U. par rapport à ces deux types de recherches ? La première sera très certainement mieux satisfaite par un système de descripteurs et de thésauri établis par des spécialistes. C'est là qu'intervient l'utilisation des banques de données, et des systèmes de documentation bibliographique automatisés.

Les bibliothèques sont raccordées à ces systèmes, qui sont le plus souvent établis en dehors d'elles par des organismes publics ou privés faisant appel à des spécialistes de la matière concernée. Elles peuvent elles-mêmes constituer des banques de données, soit pour des fonds particuliers conservés (Benjamin Constant à Lausanne), soit et c'est là ce qui nous intéresse, pour l'exploitation de leur propre fonds, et de leurs catalogues.

Là se place l'utilisation de la C.D.U. en tant qu'outil documentaire dans les bibliothèques. Il faut pour cela prendre exemple de bibliothèques étrangères. Entre autres, ont été retenues un exemple polonais, suisse, anglais et hollandais. Que devient la C.D.U., et comment est-elle utilisée pour sa valeur documentaire dans ces organismes ?

Avec l'expérience polonaise, nous avons un bon type de ce que peut donner un système documentaire, d'abord manuel puis automatisé, en C.D.U. Le système d'information scientifique en Pologne a toujours utilisé la C.D.U. (de même les bibliothèques publiques et scolaires). La dissémination de l'information sur le réseau national se fait à l'aide de fiches produites par les bibliothèques et centres de documentation, indexées en C.D.U. et envoyées à l'Institut national central d'information technique et économique qui les enregistre, les imprime et les distribue. La prolifération de documents indexés a amené à une automatisation du système. Les indices sont traduits par notation Friemann (transcription des indices en machine sans difficultés). On obtient en sortie divers catalogues, auteurs, par mots clés, et surtout une « table des matières » d'après la C.D.U. On peut considérer tout ceci comme l'exemple de base.

Nous passons à un stade plus élaboré avec l'expérience de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne.

Celle-ci s'est trouvée confrontée au problème de l'utilisation de la C.D.U. à propos de l'automatisation de ses fonds. Elle s'est fixée un objectif très précis, l'exploitation de son propre fonds documentaire en machine, et laisse aux organismes extérieurs la réalisation de banques de données spécialisées. Pour cela, on a multiplié les accès aux catalogues. Ils sont de trois types : d'abord un code sujet très large de type Unesco (une

cinquantaime de sections) qui répartit les fonds par grandes spécialités ; ensuite, des mots sujet de type classique : et enfin un accès systématique par indices C.D.U. interrogeable sur écran.

L'originalité de cet accès C.D.U. est d'être croisé avec les vedettes matière : il existe pour celles-ci une liste d'autorité, étroitement unie aux indices C.D.U. Si on demande un indice C.D.U., on obtiendra toutes les vedettes matières s'y rapportant, et vice-versa. Cette liste d'autorité n'est pas un thésaurus pré-établi, a priori, mais elle est construite au jour le jour, de l'intérieur et par la pratique. La souplesse d'utilisation est remarquable. L'avantage de cette recherche croisée est l'élargissement des notions traduites par les mots sujets à l'aide du catalogue systématique, en évitant l'habituelle dispersion inhérent au système.

Troisième exemple : la bibliothèque du Scott Polar Research Institute de Cambridge. Cette bibliothèque très spécialisée a choisi une autre solution, assez fréquente, et tout à fait approuvée par les organismes responsables de la révision de la C.D.U. : l'élaboration et le développement de la classification d'un domaine qui n'existait pas, à partir et à l'intérieur de la C.D.U. Il en existe d'autres cas, par exemple pour le domaine agricole.

Le domaine polaire a été développé d'une façon très sophistiquée, avec des interrogations on-line, dans lesquelles la C.D.U. joue un rôle d'accès au même titre que l'auteur, et, notion particulière, le titre, les mots sujets. L'interrogation sujet va donner tout cela plus la localisation matérielle. De même l'interrogation titre donnera le croisement avec les autres modes d'accès aux fichiers.

Enfin, la bibliothèques de la Société Unilever, à Rotterdam, offre un exemple intéressant en ce qu'il porte sur un fonds déjà important (55.000 ouvrages, 3.000 abonnements). On y rencontre en C.D.U. trois niveaux de classification. Le premier, c'est le niveau large : 1.500 classes retenues pour utilisation dans les listes de nouvelles acquisitions. Les indices comportent seulement des nombres (à l'exclusion des signes de relations) et n'ont jamais plus de six chiffres, chaque titre étant arbitrairement indexé sous un seul indice. Ceci est intéressant, car c'est une situation comparable à l'indexation pour le libre-accès.

Le deuxième niveau est le niveau moyen (middle classification). Il utilise environ 10.000 indices (moyenne par titre : 2 indices et demi). Le sujet du document y est défini comme un tout, sans chercher à en analyser les parties. Ce type d'analyse est utilisé pour le catalogue collectif de tous les instituts Unilever, et il existe une liste par sujets spécifiques, sortie sur machine.

Enfin, au troisième niveau, ce sont 20.000 indices qui analysent les éléments détaillés du document. C'est là l'outil précis de la recherche documentaire. On peut évidemment combiner facilement les trois niveaux de classification, surtout les deux derniers qui ne répondent pas à la même façon d'envisager l'ouvrage.

De ces quatre exemples, retenons qu'à l'étranger la C.D.U. est d'abord considérée comme un moyen de recherche documentaire, point de vue non retenu dans la majorité des bibliothèques françaises. Son utilisation est simplement limitée dans ses ambitions : ou bien elle se développe dans un domaine très spécialisé en créant son propre schéma, ou bien, dans la majorité des cas, elle est couplée aux autres moyens de recherche documentaire, dont elle élargit le champ.

Il s'agit surtout, bien évidemment, d'indexation sur machine, les facilités de rapprochement entre les divers fichiers étant très importantes. Mais il reste qu'une indexation manuelle peut parfaitement croiser mots sujets et indices C.D.U., l'automatisation étant une commodité supplémentaire.

Les bibliothèques que nous avons citées ont su réaliser une utilisation efficace de la C.D.U. Quelles en sont les conditions principales ? En premier lieu, et il faut bien insister là-dessus une très bonne indexation C.D.U. On a eu trop longtemps tendance à considérer que celle-ci n'était pas l'affaire de spécialistes. Or une bonne indexation, qu'elle utilise descripteurs, mots-clés, indices, demande sinon des spécialistes de la matière, du moins des indexeurs expérimentés, ayant une bonne pratique de la discipline. Une des erreurs que nous payons actuellement en France est d'avoir cru qu'un outil comme la C.D.U. pouvait être mis entre toutes les mains : ce n'est pas vrai.

Deuxième point à envisager : l'utilisation de la C.D.U. selon une optique nationale. Le succès d'une classification comme la Dewey D.C. vient en partie de ce que l'indexation,

et la diffusion, se sont faites au niveau national. Il y a là une nécessaire unité de traitement à respecter, même et surtout dans le cas d'une utilisation décentralisée.

On nous fera remarquer que cette utilisation efficace de la C.D.U. dans les bibliothèques est entravée par les défauts de la C.D.U. elle-même, déjà signalés : structure vieillie, vocabulaire démodé, difficulté d'introduire des notions nouvelles. Or ces défauts sont, de l'avis des experts, corrigearbles.

Il existe des mécanismes de révision, dont la France a été le plus souvent absente, malheureusement, du moins en la personne de ses bibliothécaires. On les connaît mal, mais des comités de révision fonctionnent pour chaque classe de la C.D.U. ; si on y travaille entre spécialistes, toutes les propositions de révision y sont accueillies et étudiées, et les défauts qui s'opposent à une pleine valeur documentaire de la C.D.U. peuvent trouver là des solutions.

Nous avons vu plus haut que les descripteurs peuvent, plus facilement que la C.D.U., satisfaire les intérêts des usagers très spécialisés. Le vocabulaire de ces systèmes reposant sur le langage naturel, la traduction du contenu des documents et l'établissement des questions sont plus faciles et plus précis. De plus, ces systèmes sont dits « hospitaliers » ; il est facile d'y introduire des concepts ou des points de vue nouveaux. Enfin, le vocabulaire employé est relativement restreint, par rapport au grand nombre de concepts exprimés : il a une forte valeur sémantique. D'où la nette supériorité de ces systèmes pour des intérêts isolés.

Par contre, la C.D.U. l'emporte lorsqu'il s'agit de problèmes d'échanges d'informations entre pays elle sert la recherche interdisciplinaire. Elle ne doit donc pas être mise en compétition avec les systèmes de descripteurs, mis en parallèle avec eux.

Mais, il n'est pas interdit d'améliorer la C.D.U. de telle sorte qu'elle puisse offrir une meilleure satisfaction aux besoins des usagers spécialisés. Sa structure doit être, et c'est en cours, sinon changée du moins améliorée. S'il est essentiel de conserver la souplesse de notation, et l'existence de relations hiérarchisées, il faut accentuer le caractère de « facettes » déjà ébauché par la notion de « point de vue » et la mise en relation d'indices simples. Il faut aussi développer l'utilisation des auxiliaires, soit particuliers soit communs. La souplesse de la C.D.U. rejoindrait alors celle des classifications à facettes, et on obtiendrait une classification autant, sinon plus, horizontale que verticale.

Enfin, il faut améliorer la terminologie de la C.D.U., la revoir en la rapprochant du langage naturel, et donc des thésauri. Tous les termes correspondant à des concepts démodés ou non utilisés devraient être retirés. Des études sont actuellement entreprises sur la quantité de vedettes C.U.D. dans une section particulière par rapport au nombre de documents existants. Ce problème de la terminologie nous paraît de très grande importance, et n'a peut-être pas été assez pris en considération.

Cet exposé a effleuré beaucoup de questions sans aller au fond des problèmes. Il existe sur le sujet une littérature abondante. Rappelons simplement les travaux de MM. de Grolier et Scibor auquel ces lignes doivent beaucoup.

Pour conclure tout ceci, il est certain que du point de vue international, la C.D.U. est une classification bien vivante et vigoureuse. Dans le cas particulier des bibliothèques françaises, on peut craindre qu'un abandon de cette classification, sans une analyse sérieuse, ne les couvre d'un certain ridicule.

Il faut aller dans le sens de l'automatisation des bibliothèques françaises. La C.D.U. rentre parfaitement dans le cadre de cette automatisation. Son rôle est de permettre d'une part la recherche documentaire au rayon, avec de grandes améliorations, et d'autre part de faciliter la recherche documentaire sur catalogues en établissant des systèmes de relations avec les autres accès existants. C'est là, nous le souhaitons, l'avenir de la C.D.U. dans les B.U. françaises.

Elisabeth Traissac.